Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-07_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 07-05-2026-CM : Attribution d'une subvention exceptionnelle à DITEP22/Binic Pordic Football Club

Le BINIC PORDIC Football club a sollicité une subvention exceptionnelle pour soutenir l'organisation du Challenge « Ensemble » qui consiste en l'organisation, en partenariat avec les ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) de deux journées d'ateliers et de rencontres à destination de jeunes atteints de troubles psychologiques ou souffrant de handicap sur le plan intellectuel.

La manifestation s'est tenue les 2 et 3 juin derniers et a réuni 250 jeunes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association ;

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au contrôle des organismes bénéficiaires de subventions publiques ;

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 22 juin 2026 ;

Considérant la volonté municipale de soutenir les actions d'inclusion et de solidarité en faveur des jeunes en situation de handicap.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-07_05_2026_CM-DE

ATTRIBUE au Pordic Binic Football Club une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros destinée à soutenir l'organisation de la manifestation des 2 et 3 juin 2026.

Le Maire
Erwann LARUPT

